

Les primo-arrivants en Alsace

Explications et données régionales

Le terme "primo arrivant" désigne, classiquement, une personne étrangère qui arrive pour la première fois en France. Une pluralité de situations et de statuts juridiques coexistent. Dans le cadre de cette fiche nous nous intéresserons uniquement aux catégories de personnes constituant les flux permanents en Alsace, c'est-à-dire amenées à rester durablement dans la région [Volet A, fiche 4].

Situations actuelles

Les données les plus récentes (août 2005 à août 2006) et comparables dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, à savoir le nombre de signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (sachant qu'ils représentent plus de 95% des personnes primo-arrivantes non ressortissantes de l'EEE et amenées à s'installer durablement en France), indiquent qu'en Alsace sur une année 6150 nouveaux primo-arrivants sont arrivés. 3145 personnes dans le Bas-Rhin (dont 1816 adultes signataires du CAI et 1329 enfants) et 3005 personnes dans le Haut-Rhin (dont 1549 adultes signataires du CAI et 1456 enfants). La répartition est relativement équilibrée entre le Bas-Rhin (51,1% des primo-arrivants) et le Haut-Rhin.

S'appuyant sur les données disponibles pour le Bas-Rhin, (car le Contrat d'Accueil et d'Intégration y est proposé depuis juillet 2003 (et depuis juillet 2005 pour le Haut-Rhin), on constate une baisse légère du nombre de primo-arrivants : de 3 510 en 2004 à 2 964 personnes en 2005. Il semblerait toutefois que sur une durée plus longue, on relève une stabilisation du nombre d'entrées à 3 000 personnes environ. L'année 2004 constituerait une exception.

Nationalités en présence

Les primo-arrivants présentent des profils très différents, sachant que cette hétérogénéité semble se renforcer d'année en année. La répartition par nationalité en est un bon indicateur. Si en 2003, les primo-arrivants entrant en cours d'année relevaient de 95 nationalités différentes, ce nombre est passé à 105 pour les données les plus récentes. Si l'on considère les nationalités les plus représentées, on constate qu'entre août 2005 et août 2006, 19,7% des entrants sont Algériens, 13,8% Turcs, 9,4% Marocains, 5,4% Serbo-Monténégrins, 5% Russes, 3,9% Bosniaques et 3,9% Congolais.

La répartition par continent des primo-arrivants fait apparaître que la moitié d'entre eux viennent d'Afrique (31,4% du Maghreb et 17,7% d'Afrique sub-saharienne). Le second "continent" le plus représenté est la CEI et l'Europe de l'Est avec 25% des nouveaux entrants. L'Asie compte 19,8% de ressortissants (majoritairement Turcs représentaient 13,8% des primo-arrivants).

Localisation des primo-arrivants

La présence étrangère alsacienne se singularise par un éparpillement sur l'ensemble du territoire régional, dû en particulier à la population turque. Cette implantation résulte d'un enjeu à la fois économique (installation à proximité des emplois) et d'habitat (disponibilités de logement). Cette caractéristique apparaît également au niveau des primo-arrivants. En effet, entre août 2005 et août 2006, ces derniers s'installent principalement dans les trois grandes agglomérations (67% des entrants). Mais sur une année, ce sont en fait 141 communes différentes dans le Bas-Rhin (27% des communes du 67) et 132 communes différentes dans le Haut-Rhin (35% de celles du 68) qui accueillent des primo-arrivants. Globalement en Alsace se sont un peu moins d'un tiers des communes alsaciennes (grandes et petites) qui sont concernées (273 communes sur 903).

Dans le Bas-Rhin

D'août 2005 à août 2006, Strasbourg accueille toutes catégories confondues, 65% des primo-arrivants, soit 2 044 personnes. En seconde position, on trouve la commune de Schiltigheim avec 5% des arrivées (156 personnes). Puis, par ordre décroissant, on trouve les communes de Bischheim (2,9%), de Illkirch-Graffenstaden (2,4%), de Oberhausbergen (2,1%), de Haguenau (1,9%), de Lingolsheim (1,8%) et de Saverne (1,8%).

Dans le Haut-Rhin

Dans le Haut-Rhin, durant la même période, Mulhouse a accueilli 54,5% des primo-arrivants (1 636 personnes). Dans le même temps, 15% des primo-arrivants se sont installés à Colmar (450 personnes). Le troisième pôle d'accueil est Saint-Louis avec 5,5% (164 personnes). On trouve ensuite les communes d'Illzach (1,9%), d'Ingersheim (1,8%), de Riedisheim (1,2%), de Volgelsheim (1,1%) et de Kingersheim (1%).

■ Profils des primo-arrivants

Un tiers des primo-arrivants sont des conjoint(e)s (personne arrivée seule rejoignant un conjoint). Les autres arrivées sont le fait de "familles". Dans la majeure partie des cas, ces familles sont composées d'un adulte rejoignant avec un ou deux enfants.

Les primo-arrivants (chef de famille) sont globalement jeunes. Quasiment la moitié d'entre eux ont entre 20 et 29 ans (48,4%). Si l'on y adjoint les 30-39 ans, ils représentent 77% des primo-arrivants. Au-delà on constate également l'arrivée de personnes âgées. Ainsi, les plus de 50 ans représentent 4,6% de l'ensemble des entrants (sachant que la personne la plus âgée avait 78 ans au moment de son arrivée).

■ Populations présentes

Les données concernant la répartition des populations présentes par type d'arrivées n'est disponible que pour l'année 2003.

Les statistiques concernant les primo-arrivants ayant un contrat de travail ne sont actuellement pas connues.

■ Personnes arrivées par le regroupement familial

Environ 27% des primo-arrivants en Alsace en 2003 sont arrivés par le biais d'une procédure de regroupement familial, soit environ 880 personnes.

Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2002 mais reste globalement stable depuis quelques années (entre 27 à 30%). L'Alsace reste plus dépendante de ce flux que la moyenne nationale (23%). Cette singularité peut s'expliquer notamment par le caractère plus récent de certains flux migratoires.

Si le Bas-rhin enregistre le plus de personnes entrées par un regroupement familial en Alsace en 2003 (59% environ), force est de constater que les nationalités qui y font appel dans les deux départements sont identiques : ainsi, les Turcs représentent environ 35% des primo-arrivants par regroupement familial, suivi des Marocains (23%) et des Algériens (16%).

■ Membres de familles de français, de réfugiés

Cette catégorie regroupe les membres de familles de français, les membres de familles de réfugiés et les réfugiés apatride. En 2003, elle regroupe 2 100 primo-arrivants. En Alsace, c'est une catégorie en augmentation. 58% d'entre eux se sont installés dans le Bas-Rhin contre 42% dans le Haut-Rhin.

La répartition par nationalités varie en fonction du département. Ainsi dans le Bas-Rhin, en 2003, 21% d'entre eux possédaient la nationalité turque, 17% la nationalité marocaine et 15% la nationalité algérienne. Les autres sont Tunisiens, Russes, Camerounais, Congolais, Yougoslaves, Roumains...

Globalement, dans ce département, ce sont plus de 95 nationalités différentes qui ont utilisé cette procédure.

En revanche dans le Haut-Rhin, ce sont les Algériens qui sont majoritaires (28%), puis les Turcs (17%) suivis des Marocains (16,5%). On trouve ensuite des Tunisiens, des Camerounais, des Yougoslaves, des Vietnamiens, des Russes... soit près de 75 nationalités différentes.

■ Membres de familles de français

En 2003, plus de 61% des primo-arrivants sont arrivés en Alsace en tant que membre de familles de français, soit environ 2 000 personnes.

Il peut s'agir d'un étranger marié à un citoyen français, d'un étranger parent d'un enfant français, d'un étranger ascendant d'un citoyen français et de son conjoint (à sa charge), d'un enfant étranger d'un citoyen français (si l'enfant a moins de 21 ans ou/et à la charge des parents).

Majoritairement, il s'agit de conjoints de français (55% de l'ensemble des primo-arrivants alsaciens relèvent de cette catégorie). C'est un public jeune (moins de 35 ans) avec un nombre faible d'enfants. 56% de ces personnes se sont installées dans le Bas-Rhin et 44% dans le Haut-Rhin. Elles sont en augmentation dans les deux départements.

■ Membres de familles de réfugiés et les réfugiés apatrides

Ils sont globalement peu nombreux. On recense en effet seulement une centaine de personnes sur l'ensemble de l'Alsace. Dans leur majorité ces populations sont installées dans le Bas-Rhin (76,5%), et en particulier à Strasbourg.

■ Les personnes bénéficiant d'un statut lié à des liens personnels et familiaux

Cette catégorie rassemble des personnes présentant des profils différents (ce sont par exemple des personnes ayant bénéficiées d'une régularisation à titre humanitaire) mais ayant en commun une implantation ancienne sur le territoire. Elle comprend quelques 310 personnes (10% des primo-arrivants) et est en augmentation.

68% des personnes sont installées dans le Bas-Rhin et 32% dans le Haut-Rhin.

Ces données montrent l'extrême diversité des populations relevant de la catégorie "primo-arrivants". Par ailleurs, la prise en charge de ces populations est rendue complexe de part l'éclatement de leurs localisations géographiques. Seule une connaissance fine peut donc permettre une adaptation des actions.



□ Sources

- Plan Départemental d'Accueil du Bas-Rhin, DDASS du Bas-Rhin, réactualisation 2004.
- Plan Départemental d'Accueil du Haut-Rhin, DDASS du Haut-Rhin, réactualisation 2004.

□ Contacts

- ANAEM : Tél : 03.88.23.30.20.
- Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville : Tél : 03.88.14.35.89.